



**Millau**  
VILLE DE

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....34

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame BACHELET**

**Délibération numéro :**  
**2021/081**  
**Délégation de Service**  
**Public pour la gestion du**  
**complexe**  
**cinématographique**  
**Protocole de fin de contrat**

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

**ETAIENT EXCUSES** : Jean-Louis JALLAGEAS

**ETAIENT ABSENTS** : /

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 mai 2021, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 avril 2021

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment pris en ses articles L.1411-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du complexe cinématographique entre la SARL CINEODE et la Commune de Millau en date du 12 janvier 2011,

Considérant que le contrat de délégation de service public arrive à échéance le 30 juin 2021,

Considérant qu'afin de préparer les dispositions de fin de contrat et pour assurer la continuité du service public du complexe cinématographique au 1er juillet 2021, dans des conditions optimales et dans l'intérêt des deux parties, il est convenu de fixer les modalités :

- Inventaire des biens et état des lieux,
- Continuité des services publics,
- Reprise du personnel
- Cartes d'abonnement et/ou tickets CE.

Considérant que ce protocole est joint en annexe de la présente délibération,

**Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

1. D'approuver les termes du protocole de fin de contrat entre la SARL CINEODE et la ville de Millau concernant la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du complexe cinématographique,
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ledit protocole et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.